



Relation Franco-Capverdienne

Par **lucilegrsn**, le **02/12/2019** à **11:25**

Bonjour Maitre,

Mon ami (Nationalite Cap-Verdienne) et moi meme (Francaise) avons fait la demande d'un visa touristique pour que Monsieur puisse venir en France (3 semaines), malgre toutes les recherches effectuees, je ne trouve pas de solution pour qu'il n'est pas a repartir. Il parle 5 langues, est tres travailleur je suis certaine que l'on trouvera rapidement un emploi pour lui. Mais de quelle maniere obtenir une carte de sejour ou une autorisation de travail ? Nous envisageons un PACS (Cela fait un an que nous habitons ensemble au Cap-Vert), mais sera-t-il possible de le faire avec un visa touristique ?

Nous tenons a faire les choses dans les regles mais malheureusement personne n'est capable de nous fournir de veritables reponses.

Merci par avance pour le temps que vous accorderez a mon message,

Cordialement,

Lucile

Par **youris**, le **02/12/2019** à **11:38**

Bonjour,

un visa touristique est un visa dont le titulaire doit retourner dans son pays à l'expiration de son visa. Comme son nom m'indique, un visa touristique n'est pas prévu pour s'installer définitivement en France.

comme vous résidez au Cap Vert, il faut vous renseigner auprès d'un consulat de France, mais pour que votre ami s'installe en France, il lui faudra un visa long séjour qui implique certaines conditions, en particulier de revenus et de couverture maladie, le principe étant qu'il ne soit pas à la charge de la France une fois sur le sol français.

vous pouvez effectivement envisager le PACS qui permet au partenaire pacsé d'obtenir sous certaines conditions un titre de séjour:

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

salutations